

**OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES  
RAPPORT D'ACTIVITES 2012**

---

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Maire de pourvoir à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée.

Le Maire assure donc la police funéraire et des cimetières.

**LES AXES DE TRAVAIL DES AFFAIRES FUNERAIRES EN 2012 ONT ETE LES SUIVANTS :**

✓ **L'amélioration du cadre d'accueil du Centre Funéraire de Primat :**

Un effort continu a été fait pour permettre aux familles d'être reçues dans de meilleures conditions pour leurs démarches administratives.

Un suivi est fait tout le temps de la prestation et nous avons un retour positif quand au bon déroulement des cérémonies qui est apprécié et de l'attention qui leur ait accordée.

Les chambres funéraires sont nettoyées quotidiennement et régulièrement repeintes afin de garder les lieux propres.

✓ **La gestion du renouvellement des concessions de cases columbarium :**

Cette action nous permet de mieux gérer notre stock de casiers disponibles sachant que des casiers se libèrent, font l'objet d'une demande de renouvellement de concession ou d'un désistement.

✓ **La rationalisation du fonctionnement de la régie avec la mise en service du logiciel Requiem et la fusion des régies :**

Depuis l'arrivée du nouveau Régisseur au 01/09/2012, les deux régies ont été fusionnées afin de faciliter une gestion plus souple.

La mise en service du logiciel Requiem permet un meilleur suivi de chaque dossier et une fluidité dans le traitement.

## **I. L'ACTIVITE DU CENTRE FUNERAIRE DE PRIMAT EN 2012**

Le nombre des agents affectés au service des affaires funéraires s'élevait en 2012 à 31 agents.

### **a) Les crémations**

**EN 2012 :**

Nombre **d'entrée de corps** au centre funéraire : **710** (722 en 2009) (715 en 2010) (748 en 2011)

Nombre **de crémations** : **310** (→ 329 en 2007 - 394 en 2008 – 301 en 2009 – 269 en 2010 – 321 en 2011)

Résidents : **143** (→ 95 en 2007 – 132 en 2008 – 112 en 2009 – 120 en 2010 – 143 en 2011)

Non résidents : **167** (→ 234 en 2007 – 262 en 2008 – 189 en 2009 – 149 en 2010 – 178 en 2011)

### **b) Les inhumations**

Le nombre des inhumations effectuées en 2012 dans les cimetières de la Ville était de **308** (530 en 2008 – 515 en 2009 – 365 en 2010 – 339 en 2011)

Il se répartit comme suit :

- Cimetière de Primat : 109
- Cimetière de Sainte-Clotilde : 60
- Cimetière de l'Est : 103
- Cimetière de la Bretagne : 5
- Cimetière du Brûlé : 6
- Cimetière de Saint-François : 2
- Cimetière du Père Raimbaud 15<sup>ème</sup> : 10
- Cimetière de Saint Bernard 15<sup>ème</sup> : 13

Au total **618** (816 en 2009 – 634 en 2010 – 660 en 2011) opérations funéraires (inhumations et crémations) ont été réalisées en 2012.

### **c) Le Columbarium**

En 2012, le travail concernant le renouvellement des cases columbarium s'est poursuivi. Quelques emplacements ont pu être récupérés et remis en location, mais en nombre insuffisant par rapport à la demande croissante des familles.

**II. REFLEXION SUR LES AXES DE TRAVAIL EN 2013**

**- Réflexion sur la saturation des cimetières de Saint-Denis**

Depuis 2010, la population a été informée de la saturation des cimetières de Saint-Denis et dirigée vers le Cimetière Intercommunal de Bois Rouge à Sainte-Marie.

La baisse des inhumations dans lesdits cimetières (308 pour 2012 - 515 en 2009 – 365 en 2010 - 339 en 2011) et par voie de conséquence des recettes liées à cette activité est donc logique.

**- Réflexion sur l'extension du columbarium**

S'agissant du columbarium, le projet d'agrandissement pour une capacité de 700 places est à l'étude.

Dans l'attente, les familles sont dirigées vers le centre Funéraire de Bois Rouge qui vient de se doter d'un columbarium de 168 casiers.

**- Réflexion sur la salle de soins**

La salle de soins permettant des interventions de thanatopraxie doit faire l'objet d'une mise aux normes sanitaires complètes d'ici la fin de l'année 2013.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande de prendre acte du Rapport d'Activités de la Régie des Affaires Funéraires pour l'exercice 2012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**  
**RAPPORT D'ACTIVITES 2012**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 06 juin 2013 en application de l'Article L. 1413 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N°13/3-11 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Marylise ISIDORE, 16<sup>ème</sup> Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**PREND ACTE**

Prend acte du rapport d'activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2012.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130629-13311-1b-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
10/07/2013



Gilbert ANNETTE